Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 12 Safar 1445
29 Août 2023

N° 100

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2042**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2044**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2047**
Homologation de résolutions **2048**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2049**
Avis aux créanciers..... **2055**
Convocations
Sociétés anonymes **2055**
Autres sociétés **2057**
Divers
Avis au public..... **2057**
Rectificatifs **2058**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS 036730-64

RNE : 0000393H

Suivant procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire, en date du 4/8/2023 enregistré à la recette des finances La Charguia le 10/8/2023 quittance n°88305 enregistrement n°23706048 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 14/8/2023 dossier n°2023147080 il a été décidé :

- La continuité de l'activité de la société, et ce en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2023T00805SANB2

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

RNE : 0000393H

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 4/8/2023 enregistré à la recette des finances La Charguia le 10/8/2023 quittance n°88307 enregistrement n°23706049 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises RNE en date du 14/8/2023 dossier n°2023147080 il a été décidé le renouvellement du mandant des administrateurs comme suit :

- L'Etat tunisien ;
- La Présidence du Gouvernement;
- Le Ministère des Finances;
- Le Ministère de la culture;
- Al Karama Holding ;
- Al Karama Holding ;
- M. Mohamed Ben Salem.

et ce pour une période de 3 ans finissant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.

2023T00806SANB2

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000,000 DT

Siège social : 05, Avenue Dag Hammarskjld, Tunis République 1001 Tunis

RNE : 0000318W

MF : 000318 WPM 000

Suivant procès-verbal exceptionnel de l'assemblée générale tenue le 5 Juillet 2023, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi - Tunis en date du 10 Août 2023 sous le n°23803703, les membres du conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation ont décidé à l'unanimité la nomination de Monsieur Farhat Zouaghi en qualité de Président Directeur Général pour la Compagnie en remplacement l'Administrateur Délégué Monsieur Abdelkader Kemali, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 16 Août 2023.

En plus, et conformément aux dispositions de l'article 24 du statut, les membres du conseil d'administration ont conféré au Président Directeur Général les attributions nécessaires pour assurer la Direction Générale de la Compagnie telles que détaillées à l'article 23 dudit statut.

2023R02062SANB2

Démarrage des souscriptions

FCP AFC AMANETT

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

Et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier n°34-2023 du 18 mai 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP AFC AMANETT aura lieu le 12 septembre 2023.

FCP AFC AMANETT présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP AFC AMANETT

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP-

Catégorie : Obligataire

Type : OPCVM de capitalisation

Objet : La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse du fonds : Carré de l'or, les jardins du Lac II, les Berges du Lac - 1053 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°34-2023 du 18 mai 2023

Date de constitution : 24 Août 2023

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Arab Tunisian Bank (ATB) et Arab Financial Consultants (AFC) Intermédiaire en Bourse

Gestionnaire : Arab Financial Consultants - AFC - Intermédiaire en Bourse sise au Carré de l'or - les jardins du Lac II - les Berges du Lac-1053 Tunis

Dépositaire: Arab Tunisian Bank (ATB) sise au 9, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Distributeur : Arab Financial Consultants intermédiaire en bourse sise au Carré de l'or - les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : la valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur FCP AFC AMANETT, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public auprès de la société Arab Financial Consultants intermédiaire en bourse sise au Carré de l'or - les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2023R02072SANB2

SOCIETE BRIQUETERIE DE MAZDOUR

Société anonyme

Au capital de 6.750.000,000 dinars

Siège social : Rue Moez Ibn Badis Khezama - Ouest 4071 Sousse

Identifiant unique N° : 44 759H

Identifiant fiscal : 44 759/H/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2023, enregistré le 28/7/2023 à la Recette des Finances rue Victor Hugo Sousse sous le n°23703122, quittance n°M046598, et qui a été déposé le 14/8/2023 au registre national des entreprises sous le n°2023147094 et le procès-verbal de la Délibération du Conseil d'Administration du 5/7/2023, enregistré le 28/7/2023 à la Recette des Finances rue Victor Hugo Sousse sous le n°23703123, quittance n°M046605, il a été décidé, pour la gestion des trois exercices 2023, 2024 et 2025 de :

Nommer un nouveau commissaire aux comptes : la Société «KNAR Consulting» titulaire de l'identifiant unique au registre national des entreprises n°1739714N.

Reconduire le mandat de Six Administrateurs, membres du Conseil d'Administration, à savoir, Messieurs : Ben Hadj Salem Mohamed, Ben Hadj Salem Slim et Ben Hadj Salem Moncef et Mesdames : Ben Hadj Salem Lilia née Dorgham, Fradi Ibtissem née Dorgham et Ben Hadj Salem Faiza née Labbène dit Kalti,

Monsieur Ben Hadj Salem Mohamed comme Président du Conseil d'Administration de la Société.

Madame Ben Hadj Salem Lilia née Dorgham comme membre du Conseil d'Administration et Secrétaire du Bureau.

2023S01004SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

Cessation de la société et nomination de liquidateur

STE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD SODAS

En cours de liquidation SARL

Capital : 185.000 D

I.U : 1250413 R

Siège social : Avenue 14 Janvier Rue Ahmed Aloulou Résidence El Mokhtar Bureau n° 2-2 Sfax

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 31 Mai 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 21 Juin 2023 enregistrement n°23503384, quittance n°M003716, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sfax le 20 Juillet 2023 sous le n°2023137750, tous les associés ont décidé la cessation et la dissolution de la société avec la nomination de Monsieur Hariz Youssef liquidateur de la société.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse de la société située à l'avenue 14 Janvier rue Ahmed Aloulou résidence El Mokhtar bureau n°2-2 Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2023X01084SRLB2

Dissolution

Sté «AFRIKMEDT FILMS»

SARL au capital de 5 000.000 Dinars

Siège social : 13 Rue 8304 Montplaisir 1073 Tunis

M.F : 1604384WAM000

CNSS : 612577-22

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenu le 6/5/2023 enregistré à la recette des finances le 01/8/2023 sous le numéro 23504836 quittance n°M071849 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société de STE «AFRIKMEDT FILMS» SARL et la nomination de Mr Chokri Hidri titulaire de la carte d'identité nationale n°00779892, comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous l'annonce n°2023148115 et publié au bulletin n°162 en date du 17/8/2023.

A cet effet le Liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

03 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis.

Tél : 71 908 755 - Fax : 71908424

Mail : exp.chokri.hidri@gmail.com

2023402101SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation d'un fonds de commerce rédigé par Maître Imen Boulila Ben Fradj et son assesseur notaire à Tunis en date du 22/01/2020 enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 7/02/2020 quittance n°M007317 Mr Issam Ben Mohamed El Béchir Gebelli a fait donation pour sa femme Mme Radhia Bent Mustapha Saïdani 50% de la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente de légumes et fruits sis à l'avenue de la République n°120 Hammam-Lif.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du donataire à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 22/8/2023.

2023T00804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maître ben Abdallah Latifa avocate auprès de la cour de cassation enregistré à la recette des finances à cité El Khadhra le 21/8/2023 reçu n°M011546 enregistrement n°23201233 Monsieur Ben Salem Hamza a vendu à Madame Dhahbi Hana tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à Rue Abi Ishag Ibrahim Résidence les tulipes Immeuble B Cité Olympique destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections sont acceptées entre les mains de Mme Sondes Dahabi, qui à l'appel 50925445, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 23/8/2023.

2023T00808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'Acte de la vente du fonds de commerce enregistré au bureau d'impôt el Mourouj le 3/3/2023 Mr Wissam bn Chadli bn Bechir Brik a vendu le fonds de commerce exploité à l'activité "fast-food", sise à 02 rez-de-chaussée résidence errihan el Mourouj 5 Tunis à Mr Riadh ben el Hédi bn Ali Kadhem; ceci et accepter les objections au vendeur 202023Mr Wissam bn Chadli ben Bechir Briki résident au n°9 rue 20 Novembre el Mourouj 5 ben Arous. Cette annonce a été publiée au journal «La Presse» le 8/4/2023.

2023T00809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré à la recette des finances Yasminet le 14/8/2023 quittance n°M039224 Mr Nouredine Ghith CIN n°00425788 domicilié à la rue 9041 n°25 Fatthallah; a vendu à Mr Moez Lidinelleh Bounkicha CIN n°06456467 domicilié Menzel Temim Nabeul : la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des viandes sis au 11 rue Kairouan nouvelle Medina Ben Arous identifiant Unique: 0178825/Q.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Ibtissem Oueslati Ben Ghalia à son cabinet sis à la rue Bizerte N°6 Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 19/8/2023.

2023R02047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 02/8/2023 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 02/8/2023 sous le n°M074333, n° d'Enregistrement 23204422, Mme Ahlem Bent Abderrazek Ben Abdelaaziz Ayechy titulaire de la CIN n°06385869 a vendu l'ensemble du Fonds de commerce constitué du local sis à Fondouk jedid prés de la pharmacie route n°01 Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Elhenia Bent Maamer Ben Youssef Aissaoui titulaire de la CIN n°06470393

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'acheteur sis à cité Tunis n°43 quartier El Ezdihar Grombalia.

Cette annonce est publiée au journal La Presse en date du 13/8/2023.

2023R02049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 10/4/2023 enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 27/7/2023 quittance n°93852 et enregistrement n°23205636 la société HI STORE TECH, SARL, son identifiant unique n°1569346M, siège social 13 rue Ghandi Bab Bhar Tunis, a vendu à la société OM TELECOM, SARL, siège social 13 rue Ghandi Bab Bhar Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité pour vendre et réparer du matériel électronique, des téléphones et des accessoires, moyennant un prix globale de 30.000dt000.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Dalenda Aouem son cabinet sis à la rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3ème 2ème étage B3.1 Montplaisir Tunis dans un délai

de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/8/2023.

2023R02050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 11/8/2013 enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le numéro 071017 et récépissé son numéro 23203399 du 15/8/2023 Monsieur Kais Guesmi a vendu à Monsieur Ahmed Tliha l'ensemble du fonds de commerce qui consiste vente de matériel électronique téléphone portable et ses accessoires et matricule sous numéro 1359577 /H et sis à la rue de la Liberté Fouchana 2082.

Toutes les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur au siège social du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

2023R02052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé en date du 4 août 2023 enregistré le 4 août 2023 à la recette des finances de Gafsa numéro de reçu Mo40056 numéro d'enregistrement 23205814 Mr Hassan Ben Matallah Ben Massoud a cédé à Mme Houda Bent Ammar Ouled Ahmed Mbark un fonds de commerce de vente prêt à porter sis à Colisée el Mssila Gafsa.

Les oppositions seront reçues dans le 20 jours de la publication légale au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de maître Zoubeida Ben Massoud situé à la rue Kilani Metoui Gafsa 2100.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 23 août 2023.

2023R02054FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 14/7/2023 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 18/7/2023 numéro de quittance M036934 et sous numéro d'enregistrement 23201505, la société «FERDAOUS BATIMENT» a cédé à la société «L'ESPOIR DE DISTRIBUTION», la totalité d'un fonds de commerce ayant pour activité «l'exposition et le commerce des matériaux de construction et produits sanitaires» sis à l'avenue Habib Bourguiba à Tboulba. Les oppositions pourraient être communiquées au cabinet du maître Mokhtar Elgueddi Avocat sis à Houmet Trabelsia Monastir dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Quotidien» daté le 17/8/2023.

2023S01007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/8/2023 enregistré à la recette des finances Boulbeba Elmrabet Gabès le 21/8/2023 sous le n°23200558, quittance n°M017385, Atef Ajawda, titulaire de la CIN n° 05937212 a vendu à Mohamed Amin Kharouf, titulaire de la CIN n°05926203.

La totalité du fonds de commerce du café (MAJISTIK) sis à l'avenue El Horia Ganouch Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera reçue dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat Afef Elmir sis à la rue Imraou Elkais Gabès.

Cette annonce sera publiée au journal Le Quotidien le 23/8/2023.

2023X01082FCCC2

Extrait de vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 16.8.2023 enregistré à la recette des finances Mahres le 17.8.2023 sous le n°232015403 quittance n°MO35530 Mr Abdeljalil Azaiez demeurant à la rue de l'Egypte Mahres Sfax a vendu à Mr Ali Ben Ameur pour le compte de son fils Bassem Benameur demeurant à Hachena Mahres; un F.C «café - fast-food le festival» Av Habib Bourguiba Mahres. RNE N°0332953N.

Une copie originale de l'acte de vente du F.C est déposée pour communication et réception des oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T chez Maître Chokria Hakmouni Avocate à la cour ayant son étude au Immeuble Intilaka 2 bloc D 3ème étage 3000 Sfax.

Cet extrait a été publié aux journaux quotidiens le Temps et Assabah du 24.8.2023.

2023X01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 15/8/2023 enregistré à la Recette des finances de Borj Louzir le 22/8/2023 n°23203271 quittance n°M064654;

Mme Molka Ben Abdallah; CIN n°00297036, MIe fiscal : 1278286/Z, demeurant à Rue 7123 Imp 2 n° 7 Manar II Tunis;

A cédé la totalité de son fonds de commerce de tout commerce exploité en pizzeria, sis au n° 15 et 16 Imm. Wafa et Raja Cité Hédi Nouira Borj Louzir Ariana, à : M. Seifellah Missaoui; demeurant au 15 Rue Oman Imp 3 Cité Ennasim Borj Louzir Ariana, titulaire de la CIN n° 07411610;

Et M. Ahmed Khorchfi, demeurant au 85 Rue Essanaa Borj Louzir Ariana, titulaire de la CIN n°07474649 ;

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Maître Badi Ben Mabrouk, Avocat, dont l'étude est à L'imm, Misk A-19 Montplaisir à Tunis (Tél : 71950428);

Et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis, est paru au Journaux : Echourouk et Le Quotidien du 4/8/2023.

2023402084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 10 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 17/10/2022 (quittance n°123387 enregistrement n°22206499), la société «MEDITERRANEE ALU» enregistrée au registre de commerce sous le n°B03181062020, a vendu à Mr Chawki El Hammami, titulaire de la CIN n°04559338 le fonds de commerce situé coin nord de l'immeuble sis à l'Avenue Charles de Gaule Bhar Lazreg Tunis, destiné à exercer tout type de commerce, moyennant le prix de quatorze mille cinq cent dinars (14 500.000 Dinars).

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Ichrak Ben Arfa à son adresse sis à l'Avenue Khaled Ibn Al Walid Ain Zaghouane Nord - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 15 juillet 2023.

2023402085FCCC2

Cession partielle d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8 février 2023, enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 9/3/2023 (quittance n°38875 enregistrement n°23201684), Mr Chawki El Hammami, titulaire de la CIN 04559338, vend à Mr Hachemi El Ayari, titulaire de la CIN n°05446245 le tiers (33.33%) du fonds de commerce situé coin nord de l'immeuble sis à l'Avenue Charles de Gaule Bhar Lazreg - Tunis, destiné à exercer tout type de commerce, moyennant le prix de quatre mille neuf cent dinars (4 900,000 Dinars).

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocate Maître Ichrak Ben Arfa à son adresse sis à l'Avenue Khaled Ibn Al Walid Ain Zaghouane Nord - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 15 juillet 2023.

2023402086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par l'acte sous seing privé du 4/8/2023 légalisé à la municipalité de Ras Jbal quittance n°15436, enregistrement 3911/3 enregistré à la recette des finances de Ras Jbal le 8/8/2023 sous le n°23202416, quittance n°M058377, madame Rafika Ben Brahim Ben Mohamed Chakroun CIN 01406584 délivrée le 18/12/2019 a vendu à monsieur Sofien Ben Mohamed Ben Hassine Gharbi CIN 08930472 délivrée le 14/6/2019 la totalité du fonds de commerce de la librairie (vente de fournitures scolaires et papeterie) sise au 80 rue Ibn Abdelhamid Badis Ras Jbal, R.C n° A14411996, patente n° 0390654D.

Les oppositions sont recevables à l'étude du Maître Mounir Ben Abdelhamid Ben Saïd, rue du Caire Ras Jbal Bizerte dans les délais légaux. Cette vente a été publiée sur le journal le Quotidien du 22/8/2023.

2023402087FCCC2

Cession de fonds de commerce

Maître Mohamed ABRAGH

Avocat à la cour de cassation

4, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville Tunis 1002

Tél : 00216 71 288 251

Fax : 00216 71 892 525

Mail : mabraqh@eal.tn

Matricule Fiscal : 514067 B

Par acte sous seing privé daté du 01/8/2023 et enregistré le 21/8/2023 à la Recette des Finances Rue du Sahel Tunis, sous le n°23201315, Quittance n°M04234, Madame Hanem Bent Mohamed El Arbi Chammari, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00172983 du 6/12/2001, Pharmacienne, a cédé à Monsieur Youssef Ben Faouzi Ben Fraj Najar, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°15001079 du 01/9/2022, Pharmacien, la totalité du fonds de commerce en sa propriété, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 0036538Z et exploité dans le local sis au 80 Avenue 15 octobre 1963 El Ouardia, avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné exclusivement à l'activité de pharmacie.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de Maître Mohamed Abragh à son étude sise au 4 Rue Mahmoud Matri Mutuelle ville 1082 Tunis.

Une mention de cette annonce a été insérée au Journal Echourouk du 23/8/2023.

2023402089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Khezam Jalila avocate à la cour de cassation, enregistré à la Recette des finances cité Ettadhamen le 11/8/2023 Folio 23203940 Case M069124.

Madame Saida JENOUISE titulaire de carte d'identité nationale n°07387424 du 3.4.2003 a vendu à Monsieur Abdelhamid Ben Aicha titulaire de la carte d'identité n°00667406 du 20.4.2015 la totalité du fonds de commerce dont l'objet est tout commerce sis à la route de Bizerte km 3 Ennogra cité Ettadhamen Ariana.

Toutes les oppositions doivent être faites au montant de cinq milles dinars entre les mains et au domicile de l'acheteur sis à la rue 106 n°4 cité Ettadhamen Ariana et ce dans les délais de 20 jours à partir de la date de parution du présent au jort.

Cet avis a été publié au journal Le Temps le 18/5/2023.

2023402098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue Halk Elloued le 4/5/2023 quittance n°55797 enregistrement n°23203265. Mme Sameh bent Abdessatar ben Jaabilleh

titulaire d'une C.I.N n° 06452841 et Mr. Mohamed Ali ben Lamine ben Mohamed Ali al Aabid ont vendu un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour la coiffure l'esthétique situé à la résidence les terrasses de Carthage sis dans les jardins de Carthage Tunis à Mme. Sondes Bent Ismaiil ben Mohamed Banouri titulaire d'une C.I.N n°04541450.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 13 Août 2023.

2023402103FCCC2

Location gérance libre

Location de fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Hamda Ben Saïd en date du 4/7/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette le 18/7/2023 sous le numéro 23305316 n° de quittance 82054, la Société Beaudelaire ayant son siège social à l'Avenue Othmen Ibn Affen n°14 bis El Menzah 6 Ariana, enregistrée au Registre National des entreprises sous le n°1714236W, a loué à la Société Bendou, siège social au 8, Rue de l'Inde Tunis, enregistrée au Registre national des entreprises sous le n°1715642L, qui accepte la totalité d'un fonds de commerce exploité au magasin 8 et 14 résidence Rania, rue Mongi Slim, El Aouina, destiné pour la vente du prêt-à-porter, chaussures et parfums.

La location du fonds a été consentie pour une durée de 5 ans à partir du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Cet avis a été publié aux journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» le 18/8/2023.

2023T00803FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

par contrat de location, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, le 01/8/2023, sous le n°23802880, quittance n°52329, rédigé par Maître Mohamed Aziz Hdhiri avocat, Mr Hsan Ben Hmida Hajbi, titulaire du Passeport n°V169629 a loué (en gérance libre) à Mme Mouna Bent Mohamed Hazzag titulaire de la CIN n°00283674, la totalité du fonds de commerce sis au local situé au n°22, Rue d'Irak 1002 Tunis exploité en café restaurant 1ère catégorie.

Toutes les oppositions doivent être adressées au local du fonds, dans un délai de 20 jours à partir de la parution au jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 28/8/2023.

2023402080FCCC3

Gérance libre

Suivant acte S.S.P. enregistré le 02/8/2023 à la recette des finances Menzah 6 (Q n°95803. E n°23305780) Madame Narjess Benzarti (CIN n°00325939) demeurant à 21 Rue Mohamed ben Kahla Ennasr 2 Ariana a donné en gérance libre à Madame Mariem Ayari (CIN n°07111047) demeurant à Résidence Emeraude, Bloc F. N 6ème étage El Aouina la totalité du fonds de commerce exploité au 74 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene Menzah 7 Ariana comprenant tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Fast-Food.

La sus dite gérance libre a été consentie pour une durée de sept années commençant le 01/7/2023 au 30/6/2030 renouvelable avec tacite reconduction.

Le présent avis est paru sur le journal Le Quotidien du 15/8/2023.

2023402090FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndicat des Propriétaires de la Résidence de la Corniche 2 à Hergla

Conformément au procès-verbal de l'assemblée électorale pour la constitution du Syndicat des Propriétaires de la Résidence de la Corniche 2 à Hergla du 18 juin 2022, qui est enregistré à la recette des finances «VICTOR HUGO Sousse» sous le numéro de récépissé M047150 et le numéro d'immatriculation 23803156 pour la date du 31 juillet 2023, le syndicat a été constitué :

Nom : le Syndicat des Propriétaires de la Résidence Corniche 2

Siège social : Municipalité de Hergla

Président : Elouaer Mohamed

Secrétaire général : Kasmaoui Kamel.

Trésorier : Latrach Mohamed Mohsen.

2023S00917APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Tunisienne de Physiologie Clinique «ATPC»

Siège : Service de Physiologie et des Explorations Fonctionnelles EPS Farhat Hached de Sousse Avenue Ibn Eljazzar 4000 Sousse

Sujet : Association scientifique.

Objectifs :

- Participation aux différents programmes scientifiques en rapport avec la physiologie et les explorations fonctionnelles destinés au personnel médical et paramédical

- Organisation d'actions culturelles et scientifiques

- Création de relations avec des associations ayant des objectifs similaires

Présidente : Sonia Rouatbi

Secrétaire général : Yassine Ouachi

Trésorière : Syrine Gallas

Le reste des membres : Inès Ghannouchi, Héla Zouari, Meriem Gaddas, Fatma Guezguez.

2023S00935APSF1

Club Ruspina d'athlétisme

Siège social : Av 18 janvier 1952 Monastir 5000

Nature : Association

Objet : Sportif

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral.

- Encourager toutes les catégories d'age à pratiquer des sports.

Membres Fondateurs :

Président : Ali May

Vice Président : Salmen Mesticou

Secrétaire Général : Borhane Bouslama

Trésorière : Arwa Kallala

Trésorière Adjointe : Aida Oueslati.

2023S00994APSF1

Avis

Nom de l'association : Amicale Société de Transport du Sahel.

Sujet : Amicale.

Adresse : Société de Transport du Sahel Avenue Léopold Senghor 4000 Sousse.

Objectifs :

1- Soutenir les liens humains et la solidarité entre tous les salariés de la Société de Transport du Sahel.

2- Mettre en place des activités sociales, culturelles et des loisirs au profit de ses membres.

3- Honorer les fils réussis des employés et les retraités de la Société de Transport du Sahel.

Fondateurs :

Wissem Ben Amor : Président

Fayçal Bouzrara : Vice-Président

Mansour Ben Gharsallah : Secrétaire Général

Wissem Tahar : Vice-Secrétaire Général

Tarek Tej : Trésorier

Ines Maleh : Vice-Trésorière

Houssem Hadda : Membre

Mohamed Fadhel Haj Salah : Membre

Sami Akkari : Membre.

2023S00996APSF1

Constitution de Syndic de copropriétaires Résidence Jawhart Al Andalous 2

Suivant le PV de l'assemblée générale en date du 23 Mai 2023 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 sous le n°23704405, quittance n°M076486 en date du 8 Juin 2023, il a été décidé de constituer un syndic des copropriétaires :

Syndic de copropriétaires Résidence Jawhart Al Andalous 2

Sise à Résidence Jawhart Al Andalous 2, Riadh Al Andalous - Ariana

Mr. Jihed Jahdour : Président

Mr. Sadok Trabelsi : Trésorier

Mme. Nabila Bitri : Membre

Mr. Rostom Ben Mosbeh : Membre.

2023402083APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des propriétaires Résidence les Roses

Cité Béhi Ladgham Borj Louzir Ariana

Suite à l'assemblée électorale tenu en date du 21/5/2023 en deuxième tours, un bureau syndical a été élu pour la Résidence les roses cité Béhi Ladgham Borj Louzir Ariana au siège social du syndicat appartement 275 immeuble 17. Le P.V de l'assemblée a été enregistré à la recette des Finances de la cité Hédi Nouira Borj Louzir Ariana en date du 22 Août 2023 sous le reçu n°23703269. Les membres du bureau élus sont :

Majdi Rekik : Président du syndicat

Ilyés Bellagha : Trésorier

Amen Ben Chaabane : Secrétaire général.

2023T00794APSF2

Syndicat des copropriétaires Résidence Narjess

IU : 1766093K

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28/01/2023 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 14/6/2023 (M038424 Num 23702567) et déposé à la municipalité de Sousse le 14/8/2023, un nouveau bureau a été élu composé par :

Présidente : Maha Abdennadher

Membres : Yosra Amara (trésorière), Med Ali Nefkha (membre).

2023S01006APSF2

Syndicat des Propriétaires de La Résidence Carthage

Avenue de la Promenade - 2078 Gammarth Supérieur

Résidence Carthage, Borj Virgile 1

Tél : 71 274 734

E-mail : syndicresidencecarthage@gmail.com

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale du Syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage du 18 mars 2023 enregistré à la Recette des finances de La Marsa en date du 30/3/2023 sous numéro M047175 quittance n°23702034, dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de la Marsa en date du 4/4/2023, l'assemblée générale des propriétaires.

- A élu M. Bédis Hafedh Bouziri, Président du syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage avec les pouvoirs tels que

définis par la loi et le règlement de copropriété en vigueur, et ce pour une période d'une année commençant le 1 Avril 2023 et finissant le 31 Mars 2024.

- A élu les 6 membres du comité des propriétaires pour 3 ans commençant le 1 avril 2023 et finissant le 31 Mars 2026 et qui sont : Mme Malika Ben Abdallah; Mme Dhouha Boukhris, M. Ahmed Belkadhi, M. Béchir Cherif,

M. Souhaib Meddeb et Mme Sonia Laroui.

Mme Sonia Laroui est désignée comme secrétaire générale.

M. Ahmed Belkadhi est désigné comme trésorier, en vertu du procès-verbal de l'Assemblée du 2 avril 2023 enregistré à la Recette des finances de La Marsa en date du 11/4/2023 sous numéro 53290 quittance n°23702315.

MF : 000/N/N/913009/M

2023401868APSF2

Syndicat de la Résidence «Le Prestige»

Rue des ports Aérien - La Soukra

Gouvernorat de l'Ariana

Suivant PV de l'Assemblée Générale Elective du 3/6/2023 enregistré à la Recette des finances de l'Ariana le 27-6-2023, enregistrement n°23706307, Quittance n°M080280 et l'Accord de la municipalité de la Soukra, correspondance n°3135 du 8-8-2023 le Bureau du Syndicat de la Résidence «le Prestige» la Soukra a été renouvelé comme suit :

- Président : Mohamed Fakhri Fraj

- Secrétaire générale : Haifa Chaffi

- Trésorier : Kamel Ben Khalifa.

2023402100APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Bureau du professeur Bilal Bahrouni

Mohammed Bin Zadeer (03) premier étage Samran approche 4098

Téléphone : 24.22.15.23

Fermentative ID : 1492716Y / la vente d'un actif commercial "Pionnier officiel de la Tunisie"

M. Bilal Bahrouni Justice, qui est basé dans un numéro 3 l'approche de Mohammed bin Sidirah (4098) Al Samran 1er étage Al-Zawr 1, annonce qu'il sera mis aux enchères le mardi 5 septembre et 2023 (5/9/2023) à 13 heures et suivantes, pour la banque saoudienne tunisienne (anciennement St) au U.M.L. S. Drawn in Commercial Registry sous le numéro de B16641997, débiteur : Pizzeria Venizia Pizzeria Venizia Co. M.L. S. Etabli dans le registre national des institutions sous le numéro d'identification unique 849737/A, basé dans la rue Al-Hadi Nweira numéro 100, quartier Al-Nasr 2 Ariana.

Dans le cadre de l'exécution du jugement de première instance, arrêt n°19/34839 du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 22/10/2020 des versions exécutive n°118 et 4517 du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 21/6/2023, qui est connu par nous comme la date du 27/6/2023 d'origine commerciale : un restaurant appelé "V Place". Exploité dans la propriété d'environ 75 m².

- Résumé des éléments matériels.

* Numéro 02 Manchon de climatiseur Type LG. * Numéro 02 Caméras de surveillance. * Numéro 02 réfrigérateurs pour le refroidissement de l'eau minérale et gazeuse. * Compter 01 en macolat occasionnel.

* Numéro 01 Ecran numérique pour le salut (CAISSE). * Tout l'équipement de cuisson. * Numéro 01 Machine de grande taille préparée pour la préparation de poulet sérologique.

- La boutique est divisée en deux parties : extérieure et intérieure. * Extérieure 12 chaises + 04 tables.

* (hall d'entrée intérieur séparé par une porte vitrée) avec tables et caisses de salle à manger ajoutent un mécanisme à la présence d'une toilette et d'une maison de confort.

- Mécanismes de cuisson de différents types et différents pots de réticence.

Le prix d'ouverture de la vente a été estimé à deux cent soixante-dix mille six cent soixante-dix-sept dinars (260.677.000).

Date de vente : mardi 5 septembre 2023 (5/9/2023) à 13 h, 4 bis, rue Al Hadi Nuwera Al-Nasser.

Paiement du prix : Le prix est payé au moyen d'un instrument certifié pour fournir un solde ou une assurance dans le trésor public conformément à la loi en vigueur entre les mains du juge d'exécution chargé de la vente.

Le paiement de 10% sera effectué par le même soumissionnaire dans les mêmes conditions que celles mentionnées ci-dessus ou sous procuration légale.

Livraison de la vente : La vente sera livrée dans les délais légaux pour compléter le salut du reste du prix et des frais après l'achèvement des procédures judiciaires requises par l'acquisition effective de la vente.

Nous notons que les frais sont à la charge de l'acheteur.

2023T00807VEPA1

Vente d'un fonds commercial aux enchères publiques

Etude Maître Bouzid Cherif

Huissier de justice

Rue Sassi Boukhalout derrière hôtel Sahara Médenine

Matricule fiscal : M1028483

Tél/Fax : 75644060

Le maître Cherif Bouzid, huissier de justice situé à Médenine annonce que selon le jugement civil rendu par le Tribunal de Première instance de Médenine dans l'affaire n°22/9015 du 6/02/2023 un fonds de commerce sera mis aux enchères publiques, dit «Joma Park», Immatriculé au registre de commerce près le Tribunal de Première Instance de Médenine sous le n°B2031782008 situé sur la route Djerba Lemsiyat Médenine, avec tous ses éléments matériels et moraux.

L'annonce de vente a été publiée dans le journal Al-Sabah du 23/8/2023 sous le n° PM23 0907.

Prix initial : (133 457000 dinars).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le (11/9/2023) à partir de dix heures du matin au siège du fonds de commerce situé sur la route de Djerba al-Lamsiyat Médenine.

Remarque : Il n'est pas possible de participer à l'enchère publique sauf pour ceux qui payent le montant de 1/10 de prix initial.

2023T00813VEPA1

Vente aux enchères publiques sur licitation

Cabinet Maître El Afrani Chedly

Avocat

66 rue Beb Saadoun, Tunis

20 840 220

chedly.afrani@yahoo.com

I) Demandeurs : Majed Moaddeb, domicilié, 6 rue de Libye, Menzel Temim, Nabeul.

II) Autre partie : Ridha ben Mohamed Djilani Moaddeb, domicilié Dammous, Menzel Temim, Nabeul.

Monya ben Mohamed ben Djilani domiciliée Moaddeb Menzel Temim, Nabeul.

III) Avocat poursuivant : Maître El afrani Chedly, 66 rue beb Saadoun, Tunis.

IV) Immeuble objet de la licitation : La totalité de l'immeuble non immatriculée au titre foncier, sis à la rue de la Paix, Menzel Temim, Nabeul.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise, au jugement n°2359 daté du 01/7/2021 par Tribunal du Première Instance de Nabeul, l'expert Hédi Fridja a fixé la mise à prix de l'immeuble objet de la licitation suivant cent quatre mille dinars (104.000,000), outre les frais des poursuites qui seront annoncés à l'audience.

VI) Lieu et date de l'Adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul le Mercredi vingt septembre deux mille vingt trois (20/9/2023) à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours, horaire administratif.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal du Première Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2023R02029VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Fatnassi Mourad

Avocat à Tunis 14 Rue d'Angleterre

Poursuivant :

Mohamed Amine Turkani demeurant 30 Rue beb el Falla Tunis.

Partie saisie :

Faouzi Hermi demeurant 7 Rus 4693 Ehzahrouni qui a choisi son lieu de contact et au bureau de son avocat maître Ayfa Soudani n°20 Rue Hédi Chaker Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Fatnassi Mourad avocat à Tunis 14 rue d'Angleterre.

Désignation de l'immeuble saisi :

Le bien objet de la vente est situé à Bohamed Kcharmia Sidi Fradej délégation Elmhamdia gouvernorat ben Arous objet de titre foncier n°57818 Tunis constituant 411/15425 iemes indivis dudit titre ayant une superficie de 411 mètres carrés sur laquelle est bâti domicile à habitation équipé d'électricité et d'eau courante.

La superficie totale du titre foncier est de 15425 m².

Mise à prix :

Le prix d'ouverture qui sera de 103.868825 dinars auquel n'a pas ajouté les frais de l'adjudication.

Tribunal et date de la vente :

Chambre des criées par le Tribunal de première instance de Ben Arous le 21/9/2023 à 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour.

Observation :

- Ne peuvent enchérir que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent prendre part aux enchères sans l'obtention préalable d'une autorisation de Monsieur le gouverneur.

- La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ainsi qu'à l'étude de l'avocat.

2023R02037VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 25/9/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créanciers : 1/ Said Ahmed Ben Elbechir Haloul. 2/ Rchid Ben Elbechir Haloul, qui ont élu domicile au bureau de leur avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débitrice saisie : Madame Chahrazed Bent Bechir Ben Ahmed Haloul, gérante, demeurante au passage de la mer rouge zone de la plage - Hammam Sousse, C I N n°02982210.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les parts indivises mises en vente :

La totalité des parts Indivises (333,895) /1705 revenant à la débitrice dans le TF 194131 Sousse d'une superficie totale de 1705 m²,

situé à Hammam Sousse. Il s'agit d'un terrain constructible (UAa2 individuel) côté rue 1 juin et multifonctions (Uba1) coté RN1 ou est édifié un bâtiment de 200 m², exploité comme café et un deuxième de deux étages exploité dans le commerce des meubles (200 m² au rez-de-chaussée et 400 m² au 1er étage).

Contrats de location relatifs aux deux bâtiments édifiés sur le TF 194131 Sousse :

- Contrat enregistré le 31/5/2005 relatif au local de 200 m² (café), bénéficiaire Nabil Fakhreddine, durée 5 ans renouvelable à partir du 01/01/2005 loyer mensuel 600 dinars avec augmentation de 5 % (loyer annuel actuel 15.717.697 dinars.

Le fonds du commerce a été cédé à l'exploitant actuel Abedelbasset Mabrouk (contrat enregistre le 11/7/2022).

- Contrat enregistré le 21/7/2005 relatif au local 200 m² (vente des meubles), bénéficiaire société MEUBLIKA durée une année renouvelable à partir du 01/8/2005 loyer mensuel 600 dinars avec augmentation de 5 % (loyer annuel actuel 15.516.697 dinars).

Mise à prix :

Cinq cent quarante six mille six cent vingt trois dinars et 708 millimes (546.623.708 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S01005VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de la mise à prix

Chambre des criées Tribunal de première instance de Sfax 2 N°1613

Audience du 4/10/2023

Le poursuivant : Hsan Kallel, demeurant Rue de l'indépendance, Entrée Elleuch, n°13, Alchihiya, Sfax son domicile élu chez son avocate, Maître Mouna Ben Hassena, Immeuble Centre Marhaba, Bureau n° 4-5, Rue Taher Sfar, 3000.

Avocat du poursuivant : Maître Mouna Ben Hassena.

Le saisi : les héritiers d'Abderahman al-Milady, qui sont sa veuve Fathia Ben Arab, et ses enfants majeurs, Samah al-Milady, Wajdi al-Milady, Minyar al-Milady, Melek al- Milady et Achraf alMilady, demeurants à leur domicile élu Maître Faouzi Abouda au bureau n°5, rue el jaberi Ariana Tunis.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité du quart indivis de la totalité d'un lot qui consiste en une partielle de terre sis à la route de Gremda km 6 avenue Hédi Chaker Sfax, limité au sud par l'avenue Hédi Chaker à l'Est un passage d'où l'entrée de l'immeuble qui a aussi une entrée du côté sud et au nord par une partielle de terrain nu et à l'ouest par un passage la superficie totale est égale à 1702 m mesurant à partir de l'angle nord-est vers le sud en bordant le passage 29,40 m puis vers le sud avec une légère déviation vers l'ouest 3,90 m puis dans la direction de l'ouest avec déviation vers le sud sous forme d'un angle bissecté 6,70 m puis vers l'ouest adjacent à la Rue Hédi chaker 37,85 m puis vers le nord avec déviation vers l'ouest sous forme d'un angle cassé 4,65 m puis vers le Nord 33,20 m puis vers l'est tout droit 45,60 m pour atteindre l'angle de départ de la mesure.

La propriété contient une villa de deux étages en rez-de-chaussée et étage supérieur avec un garage à l'angle nord-Ouest.

Mise à prix : deux cent dix milles dinars (210.000,000 d) suite à la réduction du prix initial de la valeur de 350.000.000 de 40%.

Lieu et date de l'adjudication : Mercredi 4 octobre 2023 (4/10/2023) à partir de 9h à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 à son siège sis dans le 3ème arrondissement, 04 Rue Ahmed Alloulou, près du siège de la Caisse Nationale de la sécurité Sociale, Sfax.

Visite des lieux : La visite de la propriété a lieu aux horaires administratifs tous les jours de la semaine.

Renseignements : pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou l'étude de maître Mouna Ben Hassena immeuble Centre Marhaba, Bureau n°4-5, Rue Taher Sfar 3000, Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X01070VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Bureau du Maître Salma Rebai Masmoudi

Avocate à la cour de cassation Sfax

Immeuble Elmanar Escalier A 2ème étage bureau A 12 Sfax

Matricule fiscal : 000PA828639/J

L'adjudication aura lieu lundi 25/9/2023 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax

Partie poursuivante : Société Méditerranéenne de production agricole «Somepa» identifiant unique A0579934 (registre de commerce auparavant n°B15642002) sise à la route Mahdia km28 Elamra Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Masmoudi Rebai Salma domiciliée à immeuble Elmanar escalier A 2ème étage Bureau A 12 Sfax matricule fiscal 000PA828639/J

Partie saisie 1 : Hédi Ben Moktar Ben Mhamad Drira ouvrier à l'étranger demeurant à l'Avenue 1er juin Sakiet Eddeir Sfax CIN n°01293352

2 : Mokthar Ben Hédi Drim ouvrier à l'étranger demeurant à l'Avenue 1er juin Sakiet Eddeir Sfax CIN n°11023844.

Immeuble mis en adjudication : la totalité du titre foncier n°100591 Sfax dénommé «Hédi» composé d'une parcelle n°1 selon le plan d'office de la topographie et du cadastre volume 2010/3 n°4050 sise à l'Avenue Arrached entre route Mahdia et route de Tunis km 7 Sakiet Eddeir Sfax d'une superficie de 1307 dont la propriété est à Hédi Ben Moktar Ben Mhamad Drira cet immeuble est constitué d'une villa grevée par une hypothèque au profit de la partie poursuivante société Somepa en date du 25/3/2016.

Personnalisé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Akrout sur selon son rapport du 24/7/2023 exécuté selon ordonnance sur requête n°6231123 du tribunal de première instance de Sfax du 19/6/2023

Mise à prix : un million trente mille dinars «1030.000.000» majorée des frais légaux.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant horaire administratif, pour plus d'informations contacter l'avocate poursuivante ou le tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fait que par voie d'un avocat.

2023X01074VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation Sfax

L'adjudication : Aura lieu le lundi le 25/9/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kaccem Chabbi Sfax, affaire n°5731.

Partie poursuivant : Sdiri Mohamed, titulaire de comptoir de bois et divers, A121092002, demeurant à la route Saltania Km 8 Sfax, titulaire de la CIN n°058262667, représentée par son avocat Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet immeuble ELMANAR escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation domicilié à son cabinet sis immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax TVA 269491T A-P-000.

Partie saisie : Barkallah Faical, menuisier, titulaire de la C.I.N n°00326042, du 22/9/2021 demeurant épicier Tarak cité 7 novembre Saltania km 5.5 Sfax, maintenant wed geblawi lien saltania et sakiet eddayr Sfax.

Il y aura vente aux enchères publiques : Tout le bien immobilier constitué de deux locaux commerciaux avec l'eau et l'électricité d'une superficie de 100m² situé à la route de Mahdia km 6 ou vers sur la route principale le premier local de 11.5m de longueur et 4.53 m de largeur du côté Ouest et 8.87 m du côté Est avec une porte en fer qui s'ouvre sur sa propriété le 2ème et de 4.43 m de longueur des deux côtés Est et Ouest et de 7.54 m des deux côtés le tout voisiné par Bouaziz à l'Ouest et par la partie saisie par les deux autres côtés et à l'ouest par l'avenue Mongi Slim d'où son entrée.

Mise à prix : Cent quatre vingt dix sept milles huit cent dinars (197.800.000d).

La visite : Peut avoir lieu tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal 1ère instance des Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2023X01076VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

MF : 510047/E/A/P/000

23 rue d'Egypte Lafayette Tunis

Tél : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général - S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W R.C 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : - Société Bâtiment Construction Industrie représentée par son représentant légal - SARL- R.C : B2448772007- M.F : 10129638 - Demeurant : Immeuble Panoramis, RDC, Appartement n°1, El Menzah 7 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit de l'immeuble dénommé «Essinaa 7» objet du titre foncier n°59720 Ben Arous sis à la Zone Industrielle Sidi Fraj Mhamdia sur la droite de la route goudronnée n°3 menant de Mhamdia à Zaghouan. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 3021 m² où il y a des blocs de marbres sur une partie du terrain. La zone est considérée comme industrielle et équipée de toutes les commodités générales industrielles tels qu'une route goudronnée, l'électricité, l'eau potable et proche de la ville Mhamdia.

Mise à prix : Cinq cent trente huit milles cinq cents soixante deux Dinars et sept cents trente trois millimes (538.562.733 dinars)

Date et lieu de la vente : Jeudi le 21 septembre 2023 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfahk.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2023402063VEPA1

Maître Mohamed Amine JALALI

Avocat à la cour de cassation

Rue Abderrahman AZZAM complexe Khaireddine Pacha entrée «B» Montplaisir 1073 Tunis

Tél : 71 905 604

Fax : 71 905 120 M : 54603053

MF : 1196141C

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n°B187881996, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de l'avocat poursuivant maître Mohamed Amine JALALI sis 11 Rue Abderrahman AZZAM complexe khaireddine Pacha entrée «B» Montplaisir 1073 Tunis

Partie saisie copropriétaire : Yassine Ben Mohamed Moncef Ben Abdallah, Tunisien, né le 12/02/1974 à Sfax, Contrôleur de gestion dans une société, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05307155, marié selon le régime de la séparation des biens avec la dame Hager Bent Mohamed Jammoussi, demeurant 2 Rue Ibn Abi Dhiaf La Manouba centrale ou à la résidence Ibn Zohr 4 dep 23 Appartement 33 La Manouba Caution hypothécaire : Hager Bent Mohamed Jammoussi, Tunisienne, née le 24/9/1981 à Tunis titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08153189, mariée selon le régime de la séparation des biens avec Mr Yassine Ben Mohamed Moncef Ben Abdallah, demeurant 2 Rue Ibn Abi Dhiaf La Manouba centrale ou à la résidence Ibn Zohr Immeuble 23 Appartement 5-3 La Manouba.

Descriptif de l'Immeuble : l'immeuble objet du titre foncier n°16241 Manouba dénommé «el Hana» composé de la parcelle n°26 du plan de lotissement du titre foncier n°12689 Manouba d'une superficie de (123 m²), il s'agit d'un appartement résidentiel Numéro A2-3 situé au deuxième étage Bloc A du complexe «Résidence el Ferdaous» sis à la cité des Orangers La Manouba composé d'une porte d'entrée en bois qui mène à un couloir et un salon avec un faux plafond contenant des lampes; un balcon, une suite parentale composée d'une chambre, un dressing et une salle d'eau, une chambre d'enfants, un séjour, une salle de bains, une salle d'eau, une cuisine entièrement et richement équipée avec une porte qui mène à un séchoir, l'état général de l'appartement est bon, la bâtisse est récente, le parterre de l'appartement est en marbre, le parterre de la salle de bains et les salles d'eau en grés de luxe et leurs murs en faïence jusqu'au plafond. L'appartement contient l'eau, l'électricité et le chauffage et la climatisation centrale. L'immeuble est pourvu d'un ascenseur et dispose de la place de parking n°09 située au sous-sol, l'appartement est habité par Mr Yassine Ben Mohamed Moncef Ben Abdallah et son épouse Mme Hager Bent Mohamed Jammoussi, tout cela selon l'expertise accomplie par l'expert judiciaire Mme Saineh Khemiri par le biais de l'ordonnance sur requête émanant de Mr le Président du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 7930 du 01/11/2022.

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de deux cent cinquante quatre mille quatre cent quatre vingt treize Dinars et deux cent onze millimes (254.493D211) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi vingt sept septembre deux mille vingt trois (27/9/2023) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de la Manouba (chambre des ventes immobilières) situé à la route de Mateur Kilomètre 7 La Manouba 2010.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière du Tribunal de première instance de la Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix. Les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la Région.

2023402069VEPA1

Saisie immobilière

Le saisissant : Société Ben Issa frère, représentée par son gérant Mr Fethi ben Issa, ayant registre de commerce n°B1121071996, registre national des entreprises 0359537R, matricule fiscal 359537R/A/M/000 K demeurant à l'avenue Habib Bougatfa El Alia Bizerte.

Le saisi : Mr Slim Ben Abderrazak El Majdoub, résidant à rue Ibn Hani El Alia Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Raja Dridi, demeurant au 02 rue Ibn Khaldoune Bizerte.

Le titre exécutoire : jugement civil émis par le tribunal de première instance de Bizerte sous le n°31513 en date du 18/5/2021, objet d'un avis de Maître Talel Toukabri huissier notaire sous le n°3640 du 18/4/2022.

Immeuble saisi : il s'agit de 641.2954 parts indivises égales à 641.2954 m² revenant au saisi de la totalité de 4031 parts, qui composent le titre foncier sus indiqué, dont la superficie totale est de 4031 m², sis au bord de la route nationale n°52 entre El Alia et Ras Jabal, Henchir Henna - El Alia au sud de gouvernorat de Bizerte. Il s'agit d'un terrain à usage agricole, ayant la forme d'un losange comportant un immeuble qui se

compose d'un rez-de-chaussée utilisé comme écurie et d'un studio, la partie restante qui entoure l'immeuble est vide.

Les charges réelles grevant l'Immeuble : le bien n'est grevé d'aucune charge réelle sauf opposition conservatoire du 28/4/2022 dépôt Bizerte vol 01 n°1185 en faveur de la saisissante.

Mise à prix égale à la valeur déterminée de Immeuble : le prix de l'immeuble saisi est estimé à cinquante trois mille six cent soixante trois dinars six cent millimes (53.663, d600) selon l'expertise réalisée par l'expert Mohamed Hédi Issiou suite à une ordonnance sur requête sous le n°66315 du 31/5/2022.

Date et heure de l'adjudication : l'adjudication de l'immeuble sujet de cette affaire aura lieu à l'Audience de saisis immobilière devant le tribunal de première instance de Bizerte et ce le Mardi correspondant au vingt-six septembre de l'année deux mille vingt trois (26/9/2023) à partir de neuf heures du matin et qui suit, à son siège sis au Palais de justice de Bizerte Quai Tarek Ibn Zied Bizerte.

Toutes personnes voulant visiter l'immeuble pourra le faire tout au long de la semaine et ce seulement pendant la journée, pourra aussi examiner le cahier des charges en revenant greffier du tribunal de première instance de Bizerte ou bien au bureau d'avocate poursuivante.

Toutes personnes voulant participer à cette saisie devra assurer un tiers du prix égal à la valeur déterminée avant l'adjudication, les non résidants voulant y participer sont tenus de se procurer en plus d'une autorisation l'égale.

2023402097VEPA1

Vente d'immeuble non enregistré à l'enchère publique

Maître Thameur Abdallah

Avocat à la cour de cassation

Sise au 44 avenue de la liberté Tunis 1001

Tél : 99333952

MF : 1048475y

1/ Le demandeur de poursuite : Madame Bozzolo Michéle, retraité, de nationalité française, demeurant à yeti Midoun Djerba, qu'elle a élu son adresse auprès de son avocat Maître Thameur Abdallah avocat à la cour de cassation 44 avenue de la Liberté Tunis 1001. En qualité de créancier saisissant poursuivant.

2/ Le débiteur saisi : Mohamed Anouar Msallem, de nationalité tunisienne, exerçant dans le domaine de tourisme, demeurant à la zone touristique au Souihel, Zarzis en sa qualité de débiteur saisi.

3/ Avocat chargé de poursuite : Maître Thameur Abdallah avocat à la cour de cassation 44 avenue de la liberté Tunis 1001. MF 1048475 y.

4/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit d'un immeuble non enregistré, consistant en un terrain ayant une forme rectangulaire clôturé de quatre face d'une superficie de 915 mètres carrés sur le quel est construit une maison de deux étages d'une superficie couverte de 335 mètre carré et un entrepôt du coté East-nord, Limité au nord et au long de 36.50 mètres par Taher Msallem et du coté ouest et au long de 27.20 mètres par «sboub l'eau» et du coté Est et au long de 18 mètres Mehrez Abdeddayem et du coté sud et au long de 38 mètres par Sadok Ben Nacer.

5/ La mise à prix : Est désigné a 284.460.000 dinars deux cents quatre vingt quatre milles et quatre cents soixante dinars.

6/ Date et lieu de la vente : La date de la vente a été fixée le lundi 18/9/2023 devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Médenine sise à la rue 02 mai Médenine et c'est à 9 h du matin et suivant.

7/ La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour à partir de 8 h de matin jusqu'a 14 h de l'après midi sauf dimanche.

Pour plus d'information ou pour l'examen du cahier des charges vous pouvez contacter le cabinet de l'avocat poursuivant maître Thameur Abdallah 44 avenue de la Liberté Tunis ou au tribunal de première instance de Médenine ou le cahier des charges a été déposé.

2023402116VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

Monsieur Elhedi Trabelsi demeurant à Tunis rue Ali Darghouth n°25 - L'emprunteur.

La partie saisie : - Imen Trabelsi demeurant à l'Ariana impasse Abou Zid el Helali n°12 Riadh el Andalous

- Khaled Trabelsi demeurant à l'Ariana Impasse Abou Zid el helali n°12 Riadh el Andalous

- Khalil Trabelsi demeurant à l'Ariana impasse Abou Zid el Helali n°12 Riadh el Andalous

- Mohamed Ramzi Trabelsi demeurant à Tunis rue Ali Darghouth n°25

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi; MF 0988998/V.

Propriété saisie : Des parts indivises revenant au débiteurs Imen, Khaled, Khalil et Mdhamed Ramzi Trabelsi, a extraire du TF n°44044 Ben Arous "عائلة الزين" situé au bord de la route n°2 de Kairouan à Tunis à coté takssim ben Ayed El Mhamdia Ben Arous et ayant une superficie de 4623 mètres carrés il se compose d'un terrain blanc vacant.

Mise à prix : Le prix de la propriété est (624.914025 DT) Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Oussama Ben

Mahmoud expert désigné par une ordonnance sur requête n° 80741 du président du tribunal de première instance de Ben Arous.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieu le jeudi 28 septembre 2023 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de la première instance de Ben Arous.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2023402117VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de liquidation

Dossier n°187

Le liquidateur Maître Mokhless ben Youssef, informe le public de la décision du Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 12/7/2023 de la clôture de la mission de liquidation des biens de madame Imen Mlouki et les héritiers de son mari décédé feu Ghazi Sdiri sous le régime matrimonial de la communauté de biens.

2023402093VEPA2

Avis au Public

Dossier n°25

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous le 13/7/2023, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur sur l'héritage de Mohsen Ben Abdelhafih Ben Ahmed Soltane et le juge Jihen Abdelsalem en tant que juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès d'un liquidateur au 55 rue Kheireddine Bacha 2ème étage- A2 Montplaisir - Tunis; et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution du présent avis, sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023402095VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

En vertu d'une requête présentée par Monsieur le vice-président du Tribunal de Première Instance de ben Arous le 26/6/2023, Monsieur Ben Amor Mustapha a été nommé liquidateur pour les propriétés communes entre Aquila Ben Hassouna Roiaimia et son défunt mari Noureddine Mohammed Belgacem Essultani.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71830092.

2023402096VEPA2

Nomination du liquidateur judiciaire

En vertu de la décision n°6426 rendue par le Tribunal de première instance du Kef le 18 août 2023. Il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant que liquidateur judiciaire des biens partagés entre Mm. Sonia Bent Abdessattar Belaid et son époux décédé Mr. Rabah Ben Tayeb Mejri comme ils étaient mariés selon le régime du partage des biens entre époux.

Tous les Intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153/ Fax : 71.709.863.

2023402099VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre nationale des entreprises : B1102251997

La société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES annonce le report de la date de l'assemblée générale ordinaire du 22-8-2023 à la date du 22-9-2023 à cause des engagements des associés.

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 22 septembre 2023 au bureau de notre Expert-comptable Mr Djemel Abdelhedi sis à Cléopâtre Center Bureau A3-7 Centre Urbain Nord 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration des rapports du CAC.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4- Quitus aux administrateurs concernant l'exercice 2022.

5- Démission du PDG.

6- Programmes de sauvetage de la société.

7- Résiliations de la convention de prestation des services par SME CONSULTING COMPANY.

8- Approbation des conventions règlementées.

9- Questions diverses.

2023R02056SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 15/9/2023

Société INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR

SA au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur 5000 Monastir

M.F : 1097861/C/A/M/000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi le 15/9/2023 à 10 heures du matin, au siège social de la société sis à Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur près du RCDA 5000 Monastir.

L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2022;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

5. Approbation des conventions règlementées ;

6. Octroi de quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

7. Approbation pour le remboursement d'une partie du compte courant associé de l'actionnaire société CURSY INVEST et des intérêts courus jusqu'à 2022 ;

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023S01016SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6.201.700,000 dinars

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Les actionnaires de la SOCIETE ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le 01 octobre 2023 à 19h au siège social de la société route Menzel Chaker Km 0.5 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation pour la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

4. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022.

5. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2022.

9. Election des membres du conseil d'administration pour les années 2023, 2024 et 2025.

10. Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions, proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire qui doit être obligatoirement un actionnaire de la société selon l'article 28 du statut de la société.

Réception de dépôt de convocation au RNE du 21/8/2023 selon le numéro : 20231489109.

2023X01085SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Immobilière Ain Meriem

Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B2410382006

M.F : 950744 XPM000

Les Actionnaires de la Société l'Immobilière Ain Meriem sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 11 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

2023402104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et de Promotion des Investissements de la SO.DE.PRI.

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B198631996

M.F : 07046 W AM 000

Les Actionnaires de la Société de Développement et de Promotion des

Investissements sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 9 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

2023402105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement de la Corniche Bizerte «SICOB»

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B198581996

M.F : 040590 HAM 000

Les Actionnaires de la Société d'Investissement de la Corniche Bizerte sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 12 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

2023402106SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion des Résidences Touristiques «SPRT» - S.A

19, Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B1114851996

M.F : 14378 GAM 000

Les actionnaires de la Société de Promotion des Résidences Touristiques sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 10 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

2023402107SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de services Agricoles "ELAMANA" Souassi

CNSS : 31526-63

RNE : 1333932V

Local : Office Céréales à Souassi Mahdia

Capital : 30300 D

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ELAMANA" Souassi gouvernorat Al Mahdia informe tous ses membres que l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu le mercredi 20 septembre 2023 à neuf heures du matin au siège de la salle de réunion du département de l'agriculture à Souassi, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2020/2021/2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Approbation des états financiers

4- Quitus pour les membres du conseil d'administration

5- Renouvellement du commissaire aux comptes pour les années 2020/2021/2022

6- Mise à jour de la liste des adhérents

7- Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration

Ceux qui remplissent les conditions légales et souhaitent se porter candidats au Conseil d'Administration peuvent soumettre leur demande à cet effet au nom du Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé, à partir du 10 septembre 2023 jusqu'au 20 septembre 2023.

Remarque : les documents relatifs à l'assemblée générale sont à la disposition des adhérents au siège de la société pendant toute la durée légale.

2023402102SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Hanene Ben Mhamed NAGUEZ, titulaire de la CIN n°06769904, pour le compte de son mari feu Radhouen SAHTOUT, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/4109, objet du titre foncier n°36321 Monastir sis à Imadet Menzel Kamel délégation Jemmel,

Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde Nationale de Menzel Kamel sous n°1579 le 10/8/2023.

2023S01002DIVD2

Avis

Mr Makrem Ben Hlel annonce avoir perdu le titre de propriété de son hériter Rebh Karoui d'un terrain qui comprend 33 oliviers situé à la route bouthady km 38 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu du perdu aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Ktata Moncef siégeant au 14 place 5 décembre Sfax après un délai de 30 jours.

2023X01083DIVD2

Avis

Mr Lotfi Ben Ahmed Ben Hadj Mohamed Kaaniche informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 190 m² situé à la route eddayer km4 Sfax qui a été acquis par achat en date du 17 novembre 2001 avec le témoignage des deux notaires Zouheir Kallel et Abd Elaziz Abid est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2023X01089DIVD2

Avis

Les héritiers de Mr Hadi Ben Chadhli Ben Ahmed Jarraya informent le public que leurs titres de propriété concernant un terrain de sup 972m² situé à la route el Ain km2 Sfax qui appartient à l'héritage précité, au contenu daté le 22 novembre 1956, avec le témoignage des deux notaires Mohamed Fourati et Ahmed Khlif est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2023X01090DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Correction de l'annonce numéro 2023R01607SODB1 parue au JORT n°75 en date du 23/6/2023, à la page 1617, visant à rectifier le montant de 20 milliards de dinars tunisiens à 20 millions de dinars tunisiens.

2023R02058RECZ9